

République Française

*Département
de la Meuse*

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Administrateurs : 21

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 13

Votants : 16

Présents : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Luc GERARD, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Madeleine MOUTON

Représentés : Evelyne BERTHAUX, Mathilde DECHEPPE, Anne RAMAND

Excusés : Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN

Absents : Sophie CHARRIOT, Dominique DIDIER

DCA_2023_03 - Objet : Adhésion 2023 à l'UNCCAS

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 13 avril 2023,

La Présidente propose de renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale pour l'année 2023.

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 423 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1^{er} janvier 2020

Le montant de l'adhésion annuelle à l'UNCCAS serait de 0.03435 euros par habitant, soit 220.63 euros et 71.50 euros pour l'abonnement au magazine Actes. Soit un total de 292.13 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'adhérer à nouveau à l'UNCCAS et de verser une participation de 292.13 euros à ce titre
- de dire que ces montants sont inscrits au Budget Primitif 2023 du CIAS
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 mai 2023 et publié ou notifié le 03 mai 2023
